

**A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE CLEMENCEAU ET SES RUES CONNEXES
A BEAULIEU-SUR-MER**

Entre

La Métropole Nice Côte d'Azur, dont le siège est situé 5, rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice Cedex 4, représentée par son Président en exercice, monsieur Christian ESTROSI, dûment habilité à cette fin par délibération n° du Conseil Métropolitain du,

Ci-après dénommée « la Métropole »

d'une part,

La commune de Beaulieu-sur-Mer, dont le siège est situé au 3, boulevard Maréchal Leclerc, 06310 Beaulieu-sur-Mer, représentée par Monsieur Roger ROUX, son maire en exercice, dûment habilité à cette fin par la délibération n° du conseil municipal en date du,

Ci-après dénommée « la Commune »

d'autre part,

Préambule :

La commune de Beaulieu-sur-Mer poursuit la requalification urbaine de son centre historique dans l'optique de le rendre plus attractif et agréable à vivre. Dans cette optique, la commune et métropole ont développé le projet de réaménagement de la Place Clemenceau et de ses rues connexes.

Cette opération vise à créer un parvis qualitatif à la gare de Beaulieu-sur-Mer. Véritable porte d'entrée de ville, cet espace est traversé au quotidien par les actifs et par de nombreux visiteurs durant la saison estivale. Les aménagements apporteront plus de confort aux modes doux et les espaces publics seront végétalisés afin réduire les effets des îlots de chaleur.

Les travaux relèvent de compétences de la Commune d'une part, et de la Métropole d'autre part. Le projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage unique de la métropole qui en assure la réalisation des études et travaux imbriqués techniquement au titre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique conclue le 4 août 2023.

Par ailleurs, la commune de Beaulieu-sur-Mer apporte son concours financier à la Métropole pour les travaux de compétence métropolitaine au titre d'une convention de fonds de concours conclue le 22 mai 2023.

Les études techniques de détail ont été conduites et ont permis d'ajuster le coût détaillé du projet. Par ailleurs, la commune de Beaulieu-sur-Mer souhaite intégrer au programme de travaux divers éléments techniques complémentaires.

Pour ce faire, elle souhaite augmenter son concours financier à la Métropole.

AR Prefecture

006-210600110-20250411-110425_03-DE

Reçu le 15/04/2025

Le présent avenant n°1 à la convention de fonds de concours a ainsi été établi entre la commune de Beaulieu-sur-Mer et la Métropole Nice Côte d'Azur.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet du présent avenant

Le présent avenant n°1 à la convention de fonds de concours conclue entre la commune de Beaulieu-sur-Mer et la Métropole Nice Côte d'Azur a pour objet de modifier le fonds de concours de la Commune à la Métropole pour les travaux d'aménagement de la place Georges Clemenceau et ses rues connexes.

L'article 2 de la convention initiale intitulé « Description de l'opération et financement » est modifié comme suit.

Les autres articles de la convention initiale sont inchangés.

Article 2 modifié - Description de l'opération et financement

Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement de la place Clemenceau et de ses rues connexes en y intégrant deux éléments techniques suivants ne figurant pas dans la convention de fonds de concours initiale :

- la réfection intégrale du trottoir devant La Poste jusqu'à l'avenue Foch ;
- la réfection intégrale de l'escalier reliant la rue Jean Gastaut au boulevard Marinoni.

Le montant initial des travaux s'élevait à 1 130 000 € HT.

Il évolue aujourd'hui à 1 475 000 € HT.

Le montant des travaux relevant de la compétence de la métropole est désormais estimé à 1 475 000 euros HT que les parties conviennent de financer de la façon suivante :

- un fonds de concours de 737 500 euros apporté par la Commune ;
- un montant de 737 500 euros HT financé par la Métropole.

En cas de dépassement du montant estimé des travaux, les parties conviennent de se rapprocher pour revoir les modalités financières prévues à la présente convention.

A Nice, le

**Pour la Métropole
Le Président,**

**Pour la commune de Beaulieu-sur-Mer
Le Maire,**

Christian ESTROSI

Roger ROUX